

Règlement du jeu concours « Memory Le Running Club de la flemme »

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET OBJET

La société FLEURUS ÉDITIONS, sous sa marque éditoriale Fleurus, Société Anonyme au capital de 2 602 896 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 393 309 752, et dont le siège social est à Paris Cedex 19 (75166), 57 rue Gaston Tessier (ci-après « Fleurus Éditions »), organise un jeu-concours intitulé « Memory Le Running Club de la flemme » (ci-après « le Jeu »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure francophone résidant dans le monde entier. Le tirage au sort du Jeu est exclusivement ouvert à la France métropolitaine, Corse comprise.

Toute personne mineure participant au Jeu est tenue d'obtenir une autorisation écrite d'un parent, ou d'un tuteur légal. Cette autorisation pourra lui être demandée à tout moment. À défaut la participation sera considérée comme non valide et ne sera pas prise en compte pour le tirage au sort.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu, de même que les membres de leur famille.

Le Jeu est hébergé par la plateforme SOCIALSHAKER. Le participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite. Le participant ne sera en revanche comptabilisé qu'une seule fois dans le tirage au sort (une seule fois par adresse électronique).

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. En dehors des demandes de règlement, il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant le fonctionnement du Jeu.

ARTICLE 3 : ACCÈS AU JEU ET DURÉE

3.1. La participation au Jeu est ouverte **du 13 septembre 2024 à 14h00 jusqu'au 13 octobre 2024 à 18h inclus**.

Les dates et heures mentionnées dans le présent règlement font référence aux dates et heures métropolitaines.

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Fleurus Éditions se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, prolonger ou de renouveler le Jeu et les dotations mise en jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

3.2. Le Jeu est annoncé via les supports suivants :

- Compte Instagram @anthelion_officiel administré par Fleurus Éditions
- Compte TikTok @anthelion_officiel administré par Fleurus Éditions
- QR code sur un document promotionnel papier affiché lors du lancement du roman le 13 septembre dans la librairie parisienne Majo (75005 Paris)

ARTICLE 4 : PRINCIPES DU JEU - MODALITÉS DE PARTICIPATION – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

4.1 La mécanique du Jeu est un « Memory ». Le règle du Memory est : « Retrouvez les paires ». Une dotation est mise en Jeu par tirage au sort.

4.2 Pour participer au Jeu, chaque participant doit, entre le 13 septembre 2024 à 14h00 et le 13 octobre 2024 à 18h00 :

- Accéder au Jeu sur le site dédié, hébergé par la plateforme SOCIALSHAKER
- Remplir une page de formulaire avec trois champs obligatoires : prénom, adresse e-mail, et choix de la dotation souhaitée avec le menu déroulant « Je joue pour... ».
- Cocher la case « J'accepte le règlement »,
- Jouer au jeu « Memory » : 16 images, soit 8 paires d'images, apparaissent à l'écran et se retournent face cachée. Le participant doit retrouver les 8 paires d'images en un temps imparti pour être qualifié pour le tirage au sort.
- Pour que la participation au tirage au sort soit validée et prise en compte, le participant doit obligatoirement remplir tous les champs obligatoires du formulaire, accepter le règlement et réaliser le Memory.

4.3 Parmi l'ensemble des participations valides, conformes au présent règlement (coordonnées complètes, acceptation du règlement, Memory réalisé jusqu'au bout), Fleurus Éditions procédera à un tirage au sort pour désigner 2 (deux) gagnants.

Le tirage au sort s'effectuera le 17 octobre 2024.

Les gagnants seront contactés personnellement par e-mail par Fleurus Éditions à l'adresse e-mail renseignée dans le formulaire de participation, dans un délai de 30 jours à partir de la fin du Jeu.

L'adresse e-mail renseignée doit être active et consultée régulièrement. Les participations avec une adresse e-mail erronée ne pourront de facto pas être prises en compte.

À tout moment, les participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les 2 (deux) participants tirés au sort gagneront la dotation souhaitée indiquée dans la page de formulaire : 1 gagnant « box pâtisserie » et 1 gagnant « box course à pied ».

- Dotation 1 : un abonnement de 3 box de pâtisserie, via une carte cadeau Ma Box Pâtisserie à activer sur le site maboxpatisserie.fr. La carte cadeau permet de recevoir 1 Box Ma Box Pâtisserie par mois pendant 3 mois.
Valeur de la dotation : 102€ + 11,10€ de livraison. Livraison en France métropolitaine uniquement.

Fleurus Éditions offre une carte cadeau mais ne gère pas l'envoi des Box. Fleurus Éditions n'est responsable d'aucun problème dans l'envoi de la Box : contenu de la Box, délai de livraison, point de livraison, problème de livraison, service après-vente, etc. Le gagnant ne peut pas contacter Fleurus Éditions pour régler tout litige et doit contacter directement l'entreprise Ma Box Pâtisserie.

- Dotation 2 : un abonnement de 3 box de course à pied, via une carte cadeau à activer sur le site athletesrunningclub.fr. La dotation est la carte cadeau « 3 box Fartlek », cette carte permet de recevoir 3 box envoyées dans une période de six mois.
Valeur de la dotation : 87€ + livraison à partir de 4,90€/box. Livraison en France métropolitaine uniquement.

Fleurus Éditions offre une carte cadeau mais ne gère pas l'envoi des Box. Fleurus Éditions n'est responsable d'aucun problème dans l'envoi de la Box : contenu de la Box, délai de livraison, point de livraison, problème de livraison, service après-vente, etc. Le gagnant ne peut pas contacter

Fleurus Éditions pour régler tout litige et doit contacter directement l'entreprise Athletes Running Club.

ARTICLE 6 : MODALITÉS DE MISE EN POSSESSION DES DOTATIONS

6.1. Général

Après avoir été contactés par e-mail par Fleurus Éditions pour les informer de leur victoire, les gagnants devront répondre par retour d'e-mail avant le 1^{er} décembre 2024 pour confirmer l'acceptation de leur prix et fournir leurs coordonnées postales et toute autre information nécessaire pour recevoir la dotation.

Les gagnants qui n'auraient pas répondu au 1^{er} décembre 2024 seraient considérés comme ayant renoncé purement et simplement à leur prix. A l'issue de ce délai, les dotations non réclamées seraient définitivement perdues pour les gagnants.

Les dotations ne pourront être ni échangées contre un autre prix, ni contre leur valeur financière, ni contre tout ou autre bien ou service, à la demande des participants.

Les dotations offertes aux gagnants sont nominatives et ne peuvent être attribuées à une autre personne.

6.2. Fleurus Éditions s'engage à envoyer la dotation par adresse email avant le 31 décembre 2024.

Fleurus Éditions se réserve la possibilité, si la dotation n'est plus disponible sur les sites internet des entreprises Ma Box Pâtisserie et Athlètes Running Club ou pour toute autre force majeure, de remplacer la dotation demandée par une autre dotation de même valeur financière.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

7.1. Fleurus Editions décline toute responsabilité quant à l'acheminement, la qualité et l'état des dotations à la livraison envoyées par les entreprises Ma Box Pâtisserie et Athlètes Running Club.

7.2. La responsabilité de Fleurus Editions ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problème de perte de courrier électronique. La carte cadeau sera envoyée une seule fois par Fleurus Editions au gagnant et ne pourra pas être envoyée une deuxième fois.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, Fleurus Éditions ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu, notamment dû à des actes de malveillances externes,
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que Fleurus Éditions ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon

quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

7.3. Fleurus Éditions se réserve le droit si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

7.4. Fleurus Éditions se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies lors de la participation.

ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT

Les frais de connexion à Internet engagés pour la participation au Jeu ne seront pas remboursés par Fleurus Éditions.

ARTICLE 9 : DONNÉES PERSONNELLES

9.1. Quelles sont vos données personnelles ?

Le présent article informe les participants des procédés de collecte et d'utilisation de leurs données personnelles et des options dont ils bénéficient à cet égard.

Les données personnelles sont les informations qui permettent de vous identifier en tant que personne physique ou de vous reconnaître, directement ou indirectement. Il peut s'agir d'un nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone...

Lorsque vous participez au Jeu, vous allez être amené à nous fournir des données personnelles, en complétant le formulaire.

Renseigner ces données est obligatoire pour pouvoir participer au Jeu.

Elles ont pour finalité de :

- vous enregistrer en tant que participant ;
- vous contacter par e-mail pour vous informer de vos gains éventuels dans le cadre du Jeu ;
- répondre à vos éventuelles demandes.

9.2. Qui peut utiliser vos données personnelles ?

Vos données personnelles sont recueillies lors de votre participation au Jeu par Fleurus Éditions. Celles-ci sont destinées à la société Fleurus Éditions en tant que responsable de traitement.

Les données personnelles (prénom et adresse e-mail) du participant sont hébergées sur la plateforme SOCIALSHAKER le temps du Jeu. SOCIALSHAKER est désigné comme sous-traitant pour le bon déroulement et l'organisation du jeu-concours. SOCIALSHAKER ne peut en aucun cas utiliser les données personnelles du participant.

Le Jeu ne prévoit pas de case proposant de recevoir des offres de partenaires de la société organisatrice. Le Jeu contient une case proposant au participant de recevoir la newsletter mensuelle Anthelion de Fleurus Éditions. Si le participant répond de manière active à la proposition de recevoir de telles offres, ses données seront transmises au service de Fleurus Éditions concerné par l'envoi des newsletters. Les services concernés par la réalisation et l'envoi des newsletters sont entièrement responsables du traitement de ses données personnelles une fois que celles-ci lui ont été communiquées avec l'accord du participant. Il leur appartient de se conformer à la loi en vigueur et de prendre en compte les droits et les demandes éventuelles du participant.

Le participant pourra à tout moment informer Fleurus Éditions de son souhait de ne plus recevoir d'offres de sa part par e-mail.

Dans certains cas prévus par la loi, les données personnelles du participant pourront être transmises à des tiers habilités légalement à y accéder sur requête spécifique : autorité judiciaire, autorité administrative, fournisseur d'accès à Internet, ou un tiers émettant un cookie enregistré dans le terminal du participant (une régie publicitaire externe, un autre éditeur, etc.).

La société organisatrice pourra aussi être amenée à communiquer les données personnelles à des tiers si une telle mesure est nécessaire pour protéger et/ou défendre les droits de la société organisatrice en tant que responsable de traitement, pour faire respecter les présentes dispositions, ou pour protéger les droits et/ou intérêts du participant ou ceux du public, à condition que cette transmission soit autorisée par la loi.

Dans l'éventualité où tout ou partie de la société Fleurus Éditions serait vendue à un tiers, la société organisatrice se réserve le droit de transférer vos informations en tant qu'actif vendu ou cédé.

9.3. Accès, modification, suppression des données personnelles du participant

Conformément à la Réglementation en matière de protection des données, et dans les limites posées notamment par les articles 12 à 22 du RGPD :

- le participant a le droit de nous demander l'accès aux données à caractère personnel le concernant, ainsi que la rectification ou l'effacement de celles-ci;
- il dispose également du droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, d'en demander la limitation, et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Enfin, il dispose, en tout état de cause, du droit de définir des directives générales ou spécifiques relatives au sort de ses données à caractère personnel après sa mort.

Si le participant ne parvient pas à accéder, modifier ou supprimer ses informations en ligne, il peut exercer sa demande par courrier à l'adresse suivante : Fleurus Éditions, Paris Cedex 19 (75166), 57 rue Gaston Tessier.

Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

De manière à éviter tout accès, toute modification ou toute suppression non autorisée ou éviter toute usurpation d'identité, le participant devra, dans la mesure du possible, associer à sa demande une preuve de son identité. En cas de doute sur son identité, il pourra lui être demandé – en complément – la copie d'une pièce d'identité.

Toute demande abusive, manifestement infondée ou excessive pourra être rejetée.

La demande devra préciser également l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse, à défaut celle-ci sera envoyée à toute adresse préalablement communiquée à la société organisatrice, le cas échéant. Une réponse sera adressée au demandeur dans un délai de 1 mois suivant la réception de la demande. Ce délai pourra être prolongé de 2 mois, compte tenu de la complexité ou du nombre de demandes.

Les partenaires de la société organisatrice sont responsables de l'usage qu'ils font des données personnelles des participants et de la prise en compte de leurs droits, incluant celui de ne plus recevoir d'offres de leur part.

En cas de suppression des données personnelles des participants, ceux-ci reconnaissent leur impossibilité de participer au jeu-concours ou de recevoir les éventuels gains dudit jeu.

9.4. Durée de traitement des données personnelles par la société Fleurus Éditions

Les données personnelles des participants sont stockées par la société Fleurus Éditions et/ou tout prestataire pour la stricte exécution du jeu-concours, et sont conservées pour la durée strictement

nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées, en conformité avec la réglementation en vigueur.

9.5. Traitement et stockage des données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par la société organisatrice ou ses prestataires sur le territoire de l'Union européenne/en France et en Belgique et ne sont, dans la mesure du possible, pas transférées vers des pays tiers.

9.6. Qui contacter concernant les données des participants ?

Pour toutes questions liées aux données personnelles des participants, ceux-ci peuvent prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données qui est habilitée à connaître de l'ensemble des problématiques relatives à la protection des données à personnel. Ses coordonnées sont les suivantes : mp-dpo@media-participations.com

À défaut de réponse satisfaisante à votre demande, vous pourrez porter réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, qui est l'autorité de régulation chargée de faire respecter la Réglementation sur la protection des données à caractère personnel en France, directement sur le site internet <https://www.cnil.fr/fr/agir> ou par courrier à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 10 : COPIE DU RÈGLEMENT

Il est rappelé que le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à l'adresse suivante :

Fleurus Éditions – « *Jeu Le Running Club de la flemme* » – 57 rue Gaston Tessier, 75166 Paris cedex 19.

Il est également possible de consulter le règlement sur le site SOCIALSHAKER hébergeant le Jeu.

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le Jeu.

ARTICLE 11 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce Jeu, hors causes désignées par l'article 10 du présent règlement, devra être formulé par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du Jeu.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par Fleurus Éditions.

Tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents.